



Pension alimentaire en garde alternée?

Par Emmanuelle

Bonjour,

Lors de mon divorce à l'amiable il a été convenu d'une garde alternée avec une pension alimentaire de ma part de 200?. la juge a remis en question cette pension mais je l'ai maintenu de peur de retarder le divorce (qui ne serait peut être plus à l'amiable?).

Entre temps mon ex mari a demandé à ce que je prenne les enfant 3 semaines sur 4 , sans pension (de part et d'autre). Il veut à présent revenir à une semaine sur deux avec pension. je souhaite un nouveau jugement garde alternée (et voir les possibilités de stabiliser la garde face à des changements très fréquents) et annuler cette pension.

Vue la situation, est ce que cela parait "évident" que je ne dois pas de pension ou est ce que cela dépend du juge (quel risque?)? Est ce qu'il vaut mieux que je prenne un avocat ou est ce que je peux y aller seule (si la situation est "évidente"?)

(NB En enlevant le crédit maison + soultte que je lui ai remboursé, il me reste la même chose que lui déduction faite de son loyer)

merci

Par Tisuisse1

En principe, une garde alternée c'est, pour les enfants, l'alternance d'une semaine sur 2 chez papa et l'autre semaine chez maman et pour les parents pas de pension alimentaire ni d'un côté ni de l'autre.

Voyez donc votre avocat.

Par Fluke

Bonjour,
je voulais préciser que je suis en garde alternée , j'ai pratiquement les mêmes revenus et pourtant une pension alimentaire a été instauré.

La mère avait fait la demande.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Cette question date de 2017.